



Montréal, 11 juin 2019

Monsieur André Bachand
Président
Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A3

Objet: demande de participation aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 29.

Monsieur Bachand,

Le 5 juin dernier le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale du Québec, le projet de loi n° 29 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées ».

L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) est directement concernée par ce projet de loi qui sera éventuellement à l'étude à la commission des institutions. En effet, l'article 26, lequel modifie la Loi sur les architectes, autorise « une personne qui est architecte-paysagiste de porter ce titre ».

Nous tenons, par la présente, à vous formuler une demande formelle de participation aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 29.

Fondée en 1965 à titre de corporation professionnelle, l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) est une association professionnelle constituante de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC / CSLA) et de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP / IFLA).

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous prie d'agréer, monsieur Bachand, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Giasson
Présidente

Bernard Bigras
Directeur général